

Votre demande

Pour recevoir votre serment, vous devez adresser votre demande :

- ☐ à la cour d'appel
- ☐ au tribunal judiciaire (tribunal pour enfants, tribunal de police, tribunal paritaire des baux ruraux...)
- ☐ à la chambre de proximité

Consultez la notice n°51210 pour connaître la juridiction à laquelle adresser votre demande.

Indiquez la formule de votre serment :

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue lines, resembling notebook paper. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Le 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Signature :

Pièces à joindre obligatoirement à votre demande

Vous devez obligatoirement joindre au formulaire Cerfa n°13486 les pièces suivantes :

- La photocopie de votre acte de nomination ;
- La photocopie de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire...).

Le jour de votre prestation de serment, vous devrez apporter les documents originaux, notamment votre carte professionnelle si la mention du serment doit y être inscrite.